

L'an deux mil vingt et cinq le vingt-quatre avril à dix-sept heures et trente minutes le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean ROUSSEAU, le maire.

Présents : ROUSSEAU Jean, Louis Jean-Bernard, ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette, BELLON Claudette, GIRARDOT Charles, BELLET Emeline, MEYSENQ Marie-Josée, BELLET Aurélie, CANDY Christophe

Absents : REBERT Laurent (pouvoir donné à BÉGOU Yvette)

Secrétaire de séance : ELAPHOS Marie-Hélène

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2025

Aucune remarque n'a été effectuée. Le Maire demande aux élus d'approuver le C.R tel qu'il a été publié.

2. Délibération 20 : Projet de réfection de la peinture de l'église communale : approbation du devis et plan de financement

Le Maire expose le projet au conseil municipal de réfection de la peinture de l'église communale ainsi que son plan de financement.

Dépenses		
Libellé	Montant HT	Taux
Devis peintre	40 392,00€	100%
Total	40 392,00€	100%

Recettes		
Libellé	Montant HT	Taux
Région PACA	16 156,80€	40 %
Département des Hautes-Alpes	12 117,60€	30 %
Autofinancement	12 117,60€	30%
Total	40 392,00€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet, sollicite les subventions sus-nommées et autorise le Maire à effectuer ces sollicitations et à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Vote à l'unanimité des présents et représentés

3. Délibération 21 : Réfection et création de la piste DFCI : approbation du projet et de son plan de financement

Le Maire expose le projet de réfection de la piste B154 ainsi que la création jusqu'au col d'Aureille visant à desservir le canton d'Aureille dans le cadre de la défense forêt contre les incendies ainsi que son plan de financement.

Dépenses		
Libellé	Montant HT	Taux
Réfection/création piste DFCI col du monument – Col d'Aureille	79 421,42€	100%
Total	79 421,42€	100%

Recettes		
Libellé	Montant HT	Taux
Euro-pac	73 202,72€	92,17%
Autofinancement	6 218,70€	7,83%
Total	79 421,42€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de réfection de la piste B154 ainsi que la création jusqu'au col d'Aureille visant à desservir le canton d'Aureille dans le cadre de la défense forêt contre

les incendies et son plan de financement, sollicite la subvention sus-nommée pour la réalisation de cette opération et autorise le Maire à effectuer ces sollicitations et à signer toutes les pièces nécessaires à l’obtention de ces subventions.

Vote à l’unanimité des présents et représentés

4. Délibération 23 : Etude servitude DFCI : approbation du projet, de son plan de financement et autorisation de faire toute demande de subvention

Le Maire expose au conseil municipal le projet d’étude de la servitude DFCI, son plan de financement et les demandes de subventions prévues.

Dépense		
Libellé	Montant HT	Taux
Etude de servitude DFCI	1913,24€	100%
Total	1913,24€	100%

Recettes		
Libellé	Montant HT	Taux
Subvention région PACA	1530,59€	80%
Autofinancement	382,65€	20%
Total	1913,24€	100%

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve la réalisation d’une étude pour l’établissement de servitudes de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI), sur le territoire de la commune de LA BEAUME, approuve le projet proposé par l’ONF, adopte le plan de financement prévisionnel, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération et à déposer la demande de subvention auprès de la Région PACA.

Vote à l’unanimité des présents et représentés

5. Délibération 24 : Affectation Révision des tarifs de facturation d’eau potable et d’assainissement dès 2026
Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réviser les tarifs de facturation d’eau potable et d’assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir trois tranches de consommation adoptées depuis 2021 pour l’eau potable et d’adopter pour chaque catégorie les montants suivants dès 2026 :

Vote à l’unanimité des présents et représentés

Eau domestique	Abonnement forfaitaire annuel (part fixe)	54,00€
	Consommation d’eau de 0 à 250 m³	0.70 € le m³
	Consommation d’eau de 251 à 400 m³	1,00 € le m³
	Consommation d’eau supérieure à 400 m³	2,00 € le m³
Assainissement collectif	Abonnement forfaitaire annuel (part fixe)	40,00 €
	Consommation (part variable)	0,70 le m³

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
ROUSSEAU Jean	ELAPHOS Marie-Hélène